

CAP Locale d'Île de France du 6/11/2017

RECOURS EN CADENCEMENT & EN PHRASÉOLOGIE DES INSPECTEURS

Monsieur le Président,

Vous avez pris récemment vos fonctions au sein de notre direction interrégionale et présidez ce jour la première de nos CAP locales du second semestre 2017 avec un ordre du jour plutôt copieux, puisque 26 dossiers de recours des Inspecteurs sont prévus à l'étude, et ce sur une demie-journée.

Il est évident que la suppression du cadencement générée par le P.P.C.R a un impact direct sur cet afflux de recours, toutefois, à la lecture des CREP qui nous seront soumis aujourd'hui, il est évident que certains dossiers, au regard des seules appréciations qui y sont portées, n'auraient jamais dû aboutir à des voies de recours en CAP locale, voire en CAP centrale.

Enfin, le fait que les dossiers présentés à cette instance démontre plus que jamais que le système de notation était générateur d'injustices, voire de règlements de compte. Aucune organisation syndicale – et les procès-verbaux des CAP locales et centrales le prouvent – ne peut se vanter d'avoir obtenu gain de cause pour tous les dossiers sur lesquels elle est intervenue.. Ce qui signifie bien que la notation, telle qu'elle était organisée (*objectivité de la chaîne des notateurs, quotas de mois à disposition des évaluateurs..*) n'était pas synonyme de cohérence et d'équité.

Vous comprendrez que nous ne pourrions aborder cette instance qu'à la condition que chaque dossier, au regard de ses particularités, soit traité avec le temps que les représentants CFDT – *en ce qui les concerne* – jugeront nécessaire. Car au delà de l'attribution d'une note réductrice d'avancement ou de la modification de la phraséologie, il reste la face cachée de l'iceberg; à savoir les malaises au sein de certains services, les non-dits dans les CREP, voire des situations plus gravissimes. Or notre but est de chercher ensemble à résoudre les problématiques, car, quelles que soient les mesures que l'administration devrait prendre prochainement afin de "fidéliser" sur l'Île de France ses agents, ceux d'entre-eux qui ne s'épanouissent pas sur leur site de travail en raison de malaises demanderont à changer de service, voire de résidence. Ceci nous semble être le cas à la lecture de certains dossiers..

Notre seule crainte résulte dans le fait que le nouveau système d'évaluation qui sera mis en place pour les inspecteurs, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les collègues des catégories B et C, ne développe de nouveaux malaises parmi les agents, à travers un système d'évaluation basé sur des cases et des croix.. Un retour à l'école primaire, de nouveaux malaises et ce bâton et cette carotte qui renaissent sous une nouvelle forme..

Les élus de la CFDT Douane d'Île de France pour la catégorie A.